



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats d'avenir

Question écrite n° 119718

Texte de la question

Mme Conchita Lacuey appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur la situation des titulaires d'un contrat d'avenir qui, à la différence des autres salariés, ne peuvent bénéficier ni du cumul du RMI pendant les trois premiers mois, ni de la prime mensuelle forfaitaire. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il entend prendre des mesures pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [Mme Conchita Lacuey](#)

Circonscription : Gironde (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119718

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 2038